

1.

Debitrice: **Pergher Peintures Sàrl**, Ch. de la Reraise 24,
1616 **Attalens**
2.

Remarques: tous travaux de plâtrerie et de peinture, de décoration d'intérieur ainsi que de rénovation de façades
Délai pour intenter action en opposition devant le Président du Tribunal de la Veveyse, à Châtel-St-Denis: vingt jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est aussi déposé.
Les créanciers peuvent dans le même délai demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendications de propriété admises par l'administration (arts 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg

(01187876)